

Retour sur séminaire CFOT du 3-4 septembre 2022

1/ Point sur les effectifs suite à la pandémie :

3 % de perte au niveau JA

8 % de perte au niveau A

Pas de statistique au niveau JDL, la filière étant trop récente.

2/ Bilans des secteurs JA-A-JDL

Secteur JA

Désignations (reconduction) : les CLOT peuvent proposer des JA (1 ou 2 max) pour officier en plus sur des compétitions fédérales dans le but de progresser et avoir un aperçu de ce qui se passe sur un CF.

Financement CLOT : déplacement/hébergement/restauration

Financement CFOT : indemnités

ICN : chaises d'arbitres obligatoires pour tous les niveaux. Dérogation pour les nouvelles équipes de N3

Filière : module IC supprimé, dorénavant, il est inclus dans la formation JALC.

Formation JALC = formation ALA + formation théorique (7h00) + stage pratique d'1 journée sur ICN/ICR

La validation (examen oral + partie pratique sur compétition de 2 jours de tout niveau de P à N1 avec finales) doit se faire au plus tard dans les 2 ans après l'obtention de l'attestation de formation JALC

Cartons jaune : modification de la valeur du carton jaune (voir évolution des règles)

Petit rappel : compétition Régionale = niveau géographique = seulement joueurs de la région peu importe leur niveau. Joueurs limitrophes : la ligue qui donne dérogation.

Forfaits : Attention avec forfait volontaire car ça signifie qu'automatiquement, le joueur va être suspendu 2 mois. Mettre plutôt à justifier pour laisser le temps au joueur de s'expliquer.

RECONDUCTION des expérimentations JA pour la saison 2022-2023 avec mise en place d'un groupe de travail pour analyse des données à l'issue de cette saison (voir compte rendu réunion du 15 juin 2019)

Secteur arbitrage

Redémarrage de la filière jeune arbitre. Mise en place cette saison pour un démarrage saison 2023/2024

Nomination par la FFBaD des arbitres sur les ICN (TOP 12 et N1) reportée. Ne peuvent pas tout mener de front, pour l'instant pas la priorité, manque de moyen humain.

Secteur juges de ligne

TOP 12 : Rappel aux clubs du TOP 12 de l'obligation de 8 JDL

Possibilité de mettre les JDL dans badnet au même titre que les arbitres

3/ Evolutions règlementaires saison 22/23

RGC

2. DISPOSITIONS COMMUNES

2.18. Volants

Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs de classement inférieur au niveau Départemental, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique. En cas de désaccord, le volant en plastique est prioritaire.

3. COMPETITIONS INDIVIDUELLES

3.2. Tableaux

3.2.1.5. Cas particuliers :

- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

4. COMPETITIONS PAR EQUIPES

4.7.2. Résultat des rencontres

Dans le cas d'une (phase de) compétition en poules, le classement est établi selon les principes ci-dessous, issus de l'article 19 du règlement des interclubs nationaux. En cas de match nul entre deux équipes, et s'il est besoin de désigner un vainqueur, les règlements complémentaires précisent les modalités à appliquer (match d'appui p. ex.). Par défaut, les deux équipes sont départagées selon les principes ci-dessous issus de l'article 19 du règlement des interclubs nationaux : - Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres. - S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres. - Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres. - Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres. - Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes. - En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Procédure de gestion des cartons et des sanctions

2. PROCEDURE SUITE AUX CARTONS

2.1. Carton jaune

En cas de carton jaune, l'annexe « Incidents » du rapport du juge-arbitre est traitée par la ligue où s'est déroulée la compétition. Ce traitement est effectué dans un délai maximum de deux semaines suivant le dernier jour de la compétition.

3. LES SANCTIONS

3.3. Cartons jaunes

Un joueur sanctionné trois fois par un carton jaune dans une période de douze mois glissants est interdit de toute compétition pendant deux mois. La suspension est applicable de plein droit à compter du troisième lundi suivant le dernier jour de la compétition. Chaque carton est notifié par courrier électronique au joueur. Le Président du club du joueur reçoit copie de la notification.

5. NOTIFICATIONS

Ces documents sont générés à partir de <http://poona.ffbad.org>.

- Courrier d'information de la prise en compte d'un premier carton jaune.
- Courrier d'information de la prise en compte d'un deuxième carton jaune.
- Courrier de notification de suspension pour 3 cartons jaunes.

Pour les cartons jaunes, les compteurs sont remis à 0 au 1^{er} septembre 2022. Dorénavant, ils sont pris en compte par poona. 3 jaunes = 2 mois de suspension. Dans un match, on ne peut pas prendre plusieurs cartons jaunes mais on peut prendre plusieurs cartons rouges.

Instructions aux officiels techniques

- plusieurs évolutions aux sections 5.1, 5.2, 5.4, 5.7, 5.12, 5.14 et 5.17, dont :
- instruction 5.2.1 : **les choix faits par les équipes lors du tirage au sort sont définitifs** ;
- instruction 5.2.2.4 : **l'arbitre doit également vérifier la position des chaises des conseillers** ;
- instruction 5.7.2 : **l'arbitre doit rapporter après le match les tenues non conformes des conseillers** ;
- instruction 5.14.1 : un seul spray par joueur en jeu mais **sprays additionnels possibles durant les intervalles** ;
- instruction 5.16 : nouvelle formulation du match arrêté par le juge-arbitre ;
- instruction 5.17.3 : un retard de jeu à la fin d'un intervalle est traité comme tout autre retard de jeu.

4/ perspectives

A l'étude une évolution du format de compétition France Jeunes et vétérans

Formabad : Formation des formateur OT : niveau 2 (renouvellement) déjà en place dans certaines ligues, à mettre en place dans toutes les autres.